

Données sur l'indemnisation :
Les demandeurs d'emploi indemnisés
Sources et méthodes

1) Description du jeu de données

En qualité de service public de l'emploi et par délégation déferée par l'Etat et l'Assurance chômage, France Travail assure le versement d'allocations de chômage aux demandeurs d'emploi inscrits. A partir des données issues de son système d'information, France Travail produit ainsi des statistiques sur les demandeurs d'emploi indemnisés.

Les "allocataires indemnisés" sont les demandeurs d'emploi inscrits à France Travail et percevant de manière effective une allocation chômage en fin de mois. Cette indemnisation peut être financée par l'Assurance chômage ou par l'Etat.

Le nombre de demandeurs d'emploi indemnisés pour un mois donné est l'ensemble des demandeurs d'emplois inscrits en fin de mois, bénéficiant d'un droit ouvert et ayant fait l'objet d'un paiement au titre du mois. Ce concept est très proche de l'indicateur mesuré par la DARES dans sa publication annuelle¹.

Cet indicateur est décomposé selon les grandes catégories suivantes, définies de façon tripartite entre France Travail, la Dares et l'Assurance chômage : bénéficiaires de l'Assurance chômage, bénéficiaires des allocations financées par l'Etat et bénéficiaires d'autres allocations (financées notamment par France Travail). Sont détaillés pour chacune d'elles les intitulés des allocations les constituant, tout en distinguant s'il s'agit ou non d'une allocation de formation.

Les données de cet indicateur sont mesurées et diffusées mensuellement. Une publication trimestrielle présente les données en moyenne trimestrielle.

2) Source des données

a) Organisme responsable

France Travail est responsable de l'ouverture des droits à l'assurance chômage et du versement des allocations. Les données sont ainsi collectées à partir des données opérationnelles de versement des allocations.

b) Système d'information

Le Fichier national des allocataires (FNA) est le système d'information statistique qui rassemble les informations sur l'indemnisation issue des bases de gestion de France Travail.

Le FNA constitue une source d'informations majeure pour les diverses productions de statistiques. Cette base d'informations statistiques retrace l'historique de toutes les personnes inscrites comme demandeur d'emploi et de tous les bénéficiaires d'une allocation versée ou d'une aide accordée par France Travail depuis 1993. L'ensemble des périodes d'indemnisation est conservé pour chaque allocataire ou bénéficiaire d'une aide.

Le fichier reprend les informations individuelles sur les bénéficiaires, les éléments constitutifs des droits ouverts aux différents régimes d'indemnisation et/ou des aides accordées, les données relatives au dernier emploi perdu et les caractéristiques des formations suivies. Les résultats portant sur les périodes indemnisées au titre du mois M sont ainsi connus, au plus tard, à la fin du mois M+1.

Un certain recul est cependant nécessaire pour connaître, de façon exhaustive, la population indemnisée à un moment donné. En effet, chaque mois, le fichier continue de s'enrichir sur les périodes passées. Il faut un recul d'environ six mois pour obtenir l'exhaustivité en raison des délais de traitement des dossiers ou de dépôts tardifs des demandes d'allocation.

Le FNA est alimenté chaque mois à partir des applicatifs opérationnels. Un individu est présent dans le FNA s'il est demandeur d'emploi inscrit à France Travail ou s'il perçoit ou a perçu une allocation ou une aide.

¹ [Indemnisation des demandeurs d'emploi en 2021](#), Dares Resultats, décembre 2022.

3) Méthodologie

a) Extraction des données brutes et redressement

Un certain nombre d'informations (décisions d'admission, activité réduite, maladie, formations ...), qui ont des conséquences sur le versement d'une allocation de chômage, peuvent ne pas être connues au moment où le demandeur d'emploi actualise sa situation pour le mois M en raison des délais de production et de transmission des pièces justificatives. Le nombre de demandeurs d'emploi indemnisés à la fin d'un mois donné n'est donc connu de manière exhaustive qu'avec un certain délai. Les données sont jugées comme définitives lorsqu'elles ont 6 mois de recul. Compte tenu de la construction du FNA, les données avec 6 mois de recul sont disponibles 8 mois après l'événement.

Le nombre définitif d'allocataires indemnisés au titre du mois M peut cependant être correctement estimé à partir du nombre d'allocataires effectivement payés en M+1, suite à la clôture d'actualisation du mois M+1. Ces données dites avec 1 mois de recul ne sont disponibles qu'à la fin du mois M+2 compte tenu des délais de traitement de l'information.

L'estimation de la statistique définitive est obtenue en pondérant le nombre observé d'allocataires avec 1 mois de recul par un coefficient de passage correspondant au gain d'information entre 1 et 6 mois de recul. Ces coefficients sont calculés une fois par an en début d'année, pour la publication des données portant sur le mois de janvier. Ils sont établis pour chaque type d'allocation (ARE, AREF, ASS, CSP, RFF, RFPE), à partir des données de l'année précédente établies avec les deux reculs.

Les données ainsi estimées avec un mois de recul ont un statut provisoire. Lors de la production des chiffres provisoires du mois M, les données définitives du mois M-6, avec 6 mois de recul, sont également produites et viennent remplacer les données provisoires.

b) Dessaisonnalisation des séries

La série de données relative aux demandeurs d'emploi indemnisés est publiée à la fois en données brutes et en CVS (Corrigées des Variations Saisonnières). Les données brutes représentent les chiffres initiaux, qui peuvent être soumis à des variations saisonnières, tandis que les données CVS ont été ajustées pour tenir compte de ces variations afin de fournir une image plus précise de la tendance sous-jacente.

La désaisonnalisation fait l'objet d'échanges avec la DARES et l'Assurance chômage. Cette correction permet de mettre en évidence les évolutions sous-jacentes et de fournir des données comparables d'une période à l'autre, ce qui facilite l'analyse et l'interprétation des tendances de l'emploi et du chômage.

4) Format des données

a) Format de restitution

Les données sont restituées dans deux formats :

- Un classeur Excel présente les séries mensuelles brutes définitives par allocation, sexe et âge, et région. En sus, ce classeur présente les séries CVS et les données provisoires par allocation aux niveaux France et France métropolitaine ;
- Un requêteur en ligne permet d'effectuer des requêtes spécifiques en fonction de critères prédéfinis : allocation (nomenclature détaillée ou regroupée), sexe, tranche d'âge, région, département, activité réduite, statut d'intermittents du spectacle.

Au contraire du classeur Excel, le requêteur comprend uniquement des données brutes définitives.

La mise à disposition des données relatives aux demandeurs d'emploi indemnisés est accompagnée d'une publication trimestrielle synthétisant les principaux enseignements issus de la mise à jour de ces données. Les statistiques sont exprimées en données CVS et présentées selon une temporalité trimestrielle, correspondant à une moyenne des trois mois le constituant

b) Champ et profondeur historique des données restituées

Les données brutes et CVS sont restituées à la maille France métropolitaine et France entière, que les données soient provisoires ou définitives. Ces données mensuelles sont disponibles pour les mois allant de janvier 2006 à nos jours. Les informations statistiques sont maintenues de manière continue et cohérente au fil du temps.

Les données brutes définitives font également l'objet d'une restitution détaillée par région qui démarre en janvier 2016.

5) Confidentialité

La collecte, le traitement et la diffusion des données relatives à l'indemnisation s'inscrivent dans un cadre légal et réglementaire strict en matière de protection des données personnelles. France Travail veille à respecter les règles de confidentialité et à garantir l'anonymat des individus dans le respect de la législation en vigueur.

6) Accès aux données

Les données, sous la forme de fichier Excel ou via le requêteur, sont accessibles via le site institutionnel de France Travail à l'adresse suivante : <https://statistiques.francetravail.org/indem/publication>.

7) Références

Documentation méthodologique « [Les principales allocations versées par France Travail](#) »